



## PRIX ADER

Ce prix est ouvert à **tous les écrivains francophones.**

**En 2014, il sera attribué à une nouvelle éditée 2013 , non primée par un autre Prix.**

La nouvelle sera envoyée, en 3 exemplaires, par courrier postal non recommandé au siège de l'Amicale **avant le 15 mars 2014**, avec toutes les références de son édition.

Une lettre de candidature sera jointe à l'envoi. Elle comportera les coordonnées de l'expéditeur : nom, prénom, adresse postale, adresse courriel, n° de téléphone ainsi que 2 enveloppes timbrées pour recevoir l'accusé de réception de l'envoi et le palmarès.

Pour couvrir les frais de gestion du prix, chaque candidat devra joindre à son envoi **la somme de 5 € pour les adhérents de l'Amicale des écrivains régionaux et de 10 € pour les non-adhérents**, sous forme d'un chèque à l'ordre de l'ADER.

**Le jury sera composé d'écrivains membres de l'Amicale.** Ses décisions seront sans appel.

Le lauréat primé recevra **un diplôme**, dont il pourra faire un usage promotionnel, ainsi qu'**un lot de bandes** qu'il pourra ajouter à la couverture de son livre. La bande comportera le titre et la date du Prix, ainsi que son origine, l'Amicale des écrivains régionaux.

**L'attribution du Prix se déroulera au Salon du Livre de l'ADER, organisé en septembre 2014.**

Les nouvelles non primées ne seront pas retournées à leurs auteurs.

La participation au prix ADER de la nouvelle implique l'acceptation totale du présent règlement.

**Amicale des écrivains régionaux**  
Chez Jean Salabert  
23 rue des Crêtes  
12850 Onet-le-Château